

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 5130 36

website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

SC7853

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE**

**Dix-neuvième session ordinaire**

**15 – 16 juillet 2012**

**Addis- Abeba (ETHIOPIE)**

**Assembly/AU/10(XIX)**

**Original: Anglais**

**RAPPORT DE S.E. M. MELES ZENAWI,  
PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE  
DEMOCRATIQUE D'ETHIOPIE ET COORDONNATEUR DU  
COMITE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT AFRICAINS  
SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (CAHOSCC)  
RELATIF A LA PREPARATION DE L'AFRIQUE POUR LES  
NEGOCIATIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE LORS DE LA  
18<sup>ème</sup> CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION CADRE DE  
L'ONU SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCNUCC) (COP 18)**

**RAPPORT DE S.H. M. MELES ZENAWI, PREMIER MINISTRE DE LA  
REPUBLIQUE FEDERALE DEMOCRATIQUE D'ETHIOPIE ET  
COORDONNATEUR DU COMITE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT  
AFRICAINS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (CAHOSCC) RELATIF A LA  
PREPARATION DE L'AFRIQUE POUR LES NEGOCIATIONS SUR LE  
CHANGEMENT CLIMATIQUE LORS DE LA 18ème CONFERENCE DES  
PARTIES A LA CONVENTION CADRE DE L'ONU SUR LE CHANGEMENT  
CLIMATIQUE (CCNUCC) (COP18)**

**A. Introduction**

1. Le présent rapport a été élaboré, conformément à la Décision de la Conférence de l'UA sur le changement climatique (**Assembly/AU/Dec.399 (XVIII)**), et tient lieu de présentation de l'état de préparation de l'Afrique pour la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (CoP18/CMP8), qui se tiendra du 26 novembre au 7 décembre 2012 à Doha au Qatar. La décision a demandé au Comité des Chefs d'Etat et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) de nommer trois membres africains au Conseil du Fonds Vert pour le climat (GCF) avec l'appui de la Commission et en collaboration avec le Président du Groupe africain de négociateurs (AGN) qui présentera périodiquement un rapport au CAHOSCC par le biais de la Commission. La décision a en outre demandé à la Commission d'accroître ses efforts de soutien nécessaire à la facilitation et à la coordination en vue d'une préparation efficace de l'Afrique pour la COP18/CMP8.

2. Le rapport fait mention de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la décision de la Conférence et des résultats clés des pourparlers tenus à Bonn en Allemagne dans le cadre de la préparation de la COP18/CMP8. Il essaiera également de donner un aperçu des implications des événements après Durban et formulera des recommandations, pour examen.

**B. Nominations au Conseil du Fonds vert pour le climat et aux comités sur l'adaptation et les finances**

3. Le Bénin, l'Egypte et l'Afrique du Sud ont été nommés par l'AGN comme les représentants de l'Afrique au sein du Fonds Vert pour le Climat, tandis que l'Ethiopie, la République démocratique du Congo et la Guinée Bissau ont été nommées comme leurs remplaçants.

4. L'Algérie et le Zimbabwe ont été nommés au Comité chargé de l'adaptation.

5. Le Kenya et le Mali ont été nommés au Comité permanent chargé des finances.

**C. Etat d'avancement des négociations sur le changement climatique et résultats clés**

6. Les pourparlers tenus sur le changement climatique à Bonn en Allemagne du 14 au 25 mai 2012 constituaient la première réunion de la COP18/CMP8

préparatoire après la Conférence de Durban (COP17/CMP7). Les Parties ont œuvré pour que la conférence de cette année qui se tiendra à Doha puisse prendre les prochaines mesures indispensables pour relever le défi à long terme du changement climatique. Les pourparlers de Bonn ont porté sur les questions suivantes : l'adaptation (financement), l'atténuation (durée du PK), la technologie et le Groupe de travail ad hoc sur la plate-forme d'action améliorée de Durban mis sur pied à Durban à l'occasion de la COP17/CMP7. La rencontre de Bonn était meublée de sessions sur les organes de la CCNUCC dont la première session du Groupe de travail ad hoc sur la plate-forme d'action améliorée de Durban.

7. S'agissant des résultats, en dépit de la lenteur des négociations, des progrès ont été réalisés sur certaines questions clés comme suit :

- (i) En ce qui concerne le Groupe de travail ad hoc sur la plate-forme d'action améliorée de Durban (ADP), les Parties sont tombées d'accord sur l'organisation du travail et sur le chronogramme, sur l'élection des membres du Bureau sur la base d'un accord pluriannuel sous réserve d'approbation par la COP à Doha. Il est attendu que le Groupe africain assumera la coprésidence en 2015 au nom des Parties non visées à l'annexe I. L'ADP est chargée d'adopter un nouvel accord mondial d'ici à l'an 2015, qui entrera en vigueur à partir de 2020 et, par ailleurs, trouver les voies et moyens de sensibiliser l'opinion publique internationale à prendre des mesures par rapport au changement climatique avant l'année 2020. Le Groupe africain a exprimé son souhait de travailler en consultation avec l'ADP afin de donner des chances à l'existence d'un système équitable, multilatéral et fondé sur des règles conformément au contexte et aux principes de la Convention. Le Groupe africain a en outre exprimé son désappointement par le fait que certaines Parties ont "repoussé" la seconde période d'engagement contrairement aux assurances données à Durban en vertu du Protocole, et aussi par le fait que l'assurance comparabilité n'a pas été réalisée par les pays développés. Le Groupe a alors lancé un appel à une ambition plus accrue de la part de toutes les Parties prenantes, à travers notamment l'augmentation du financement, le transfert des technologies, et le renforcement ciblé des capacités des pays en développement pour l'atténuation et l'adaptation.
- (ii) S'agissant de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, la durée précise (5 ou 8 ans) et d'autres questions connexes seront déterminées par une décision de la Conférence de Doha. Un grand nombre de pays en développement Parties, y compris le Groupe africain de négociateurs, l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS), les PMA, la Coalition pour les forêts tropicales (CfRF) et le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) ont opté pour une période d'engagement de cinq ans afin d'éviter de se restreindre à des ambitions trop modestes, étant donné les nouvelles constatations/recommandations scientifiques de l'IPCC et la nécessité d'avoir des règles claires pour assurer l'intégrité de l'environnement. En revanche, les pays développés Parties ont opté pour une période d'engagement de huit ans qui comporte un examen à mi-parcours visant

à rehausser le niveau des ambitions. Les Parties ont exprimé des points de vue divergents quant à la mesure dans laquelle les unités de quantités attribuées excédentaires, les réductions certifiées des émissions et les unités de réductions des émissions pourraient être reportées à la seconde période d'engagement. Le caractère juridique de la deuxième période d'engagement demeure irrésolu, vu que certaines Parties ont suggéré une application provisoire des amendements au Protocole sous réserve des ratifications en bonne et due forme afin de combler les lacunes. Il a été remarqué que les pays développés Parties ont légèrement tendance à convertir leurs engagements de réductions en cibles de réduction macroéconomiques et cette question fera l'objet de discussions à l'occasion des pourparlers de Bangkok sur le changement climatique avant adoption à Doha.

- (iii) S'agissant du Fonds vert pour le climat (GCF), la Conférence de Durban a adopté une décision visant à rendre opérationnel le Fonds vert pour la lutte contre le changement climatique tel qu'établi par la Décision 1/CP.16 et a également invité les Parties à présenter des offres pour l'accueil du Secrétariat dudit Fonds, au sujet duquel une décision sera prise lors de la COP18. A la date limite de dépôt des offres, des six pays qui ont manifesté leur intérêt à accueillir le Secrétariat du Fonds vert pour le climat, la Namibie se trouve être le seul pays africain. Au nombre des cinq autres pays figurent : l'Allemagne, la Pologne, la République de Corée, la Suisse et le Mexique. Il est prévu que le Fonds sera géré conformément à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique, avec pour objectif de contribuer de façon significative et ambitieuse aux efforts mondiaux de réalisation des objectifs de lutte contre le changement climatique fixés par la communauté internationale. Le GCF veillera à promouvoir un modèle de développement orienté vers des options de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique, en aidant les pays en développement à limiter ou à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux impacts du changement climatique. Par ailleurs, le Fonds permettra aux pays en développement d'avoir un accès simplifié et amélioré, y compris un accès direct, au financement pour le changement climatique, en fondant ses activités sur une approche par pays. Les Parties ont souhaité qu'une première réunion du Conseil se tienne vers fin juin/début juillet 2012; ce qui permettra au Fonds de devenir opérationnel en 2013. Cependant, jusqu'à ce jour, la rencontre n'a pas encore eu lieu.
- (iv) Quant au financement à long terme, la Conférence de Durban a procédé au lancement d'un programme de travail et puisque l'an 2012 marque la fin d'un financement de démarrage d'une valeur de 30 milliards de dollars américains, lors de la session de Bonn, certaines Parties (principalement les pays en développement) ont évoqué des questions de financement qui donnent lieu à un examen supplémentaire. Il s'agit en l'occurrence de : l'objectif de mobilisation à mi-parcours (entre 2013 - 2020), les sources de financement, le lien entre la COP et le Fonds vert pour le climat, ainsi que la capitalisation du Fonds Vert pour le climat.

Toutefois, ces questions n'ont pas bénéficié du consentement des autres Parties.

- (v) En ce qui concerne le Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme (LCA), les Parties ont exprimé des points de vue divergents par rapport à l'importance relative et aux éléments contextuels de la détermination de l'objectif mondial de réduction des émissions à l'horizon 2050 et le délai maximal. Cependant, le Groupe africain a exhorté le Groupe de travail ad-hoc sur l'action coopérative à long terme (AWG-LCA) à accorder une entière considération aux questions afférentes à l'adaptation, au financement, aux mesures de réponse, au transfert de technologies et à une vision commune. En ce qui concerne l'adaptation, ils ont mis l'accent sur la nécessité d'augmenter le soutien financier et technologique et d'inclure les plans nationaux d'adaptation (NAP) non seulement des PMA mais aussi des pays en développement.
- (vi) En ce qui concerne le Centre de technologie climatique, la Conférence a confirmé le classement des trois hôtes présélectionnés (le Programme des Nations Unies pour l'Environnement ; le Fonds pour l'Environnement Mondial et Det Norske Veritas AS (Norvège)), avec un consortium dirigé par le PNUE qui assumera la direction dudit Centre. Le Centre de technologie climatique, ensemble avec son réseau d'associés, constitue la structure de mise en œuvre du mécanisme technologique établi par les accords de Cancun en 2010. Le CTC est destiné à promouvoir la coopération dans le domaine des technologies et le transfert des technologies en appui aux actions menées par les pays en développement visant à restreindre les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets inéluctables du changement climatique. Ce qui signifie que le Secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique peut amorcer son travail sans délai afin d'aider à l'établissement du CTC.

#### **D. Conclusion**

8. L'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a annoncé en mai 2012 que la porte permettant d'éviter une hausse maximale de 2 degrés Celsius de la température moyenne mondiale est sur le point de se fermer. L'AIE a fait savoir que les émissions de gaz à effet de serre ont atteint un niveau record et devraient se stabiliser au plus tard en 2017 afin que la température mondiale ait des chances de rester en deçà de la hausse des 2 degrés prévus. A cet égard, la revue de l'objectif de température à long terme convenue à Cancun s'avère une démarche des plus importantes pour l'Afrique afin de s'assurer que le risque d'augmentation de la température mondiale n'expose pas le continent à des effets insupportables. Les Parties sont alors invitées à se fixer des objectifs plus ambitieux afin de sauver les populations vulnérables des effets négatifs du changement climatique. Les nations et les institutions africaines devraient accroître leurs efforts afin de parvenir à un accord sur l'évaluation de l'échelle des écarts entre les ambitions d'atténuation du changement climatique en ayant recours à un ensemble de normes comptables

communes et rehausser les ambitions à atteindre avant 2020 en se fondant sur la science et l'analyse des écarts.

**9.** En ce qui concerne l'accueil du Fonds mondial pour le climat, de sérieuses réflexions doivent être engagées pour appuyer l'idée selon laquelle le Fonds doit être basé en Afrique où les impacts du changement climatique seront les plus ressentis et par conséquent appuyer l'offre de la Namibie d'accueillir le Secrétariat du Fonds vert pour le climat.

**10.** L'Afrique doit jouer un rôle accru à l'occasion de la Conférence de Doha et à travers d'autres plates-formes appropriées en faisant de telle sorte qu'un consensus sur les sources de financement soit rapidement atteint. A cet égard, les négociations devraient tirer parti du rapport du panel de haut niveau qui a été nommé par le Secrétaire général des Nations Unies. Le Fonds devrait également être suffisamment capitalisé. Les représentants de l'Afrique et des PMA au Conseil devraient jouer un rôle essentiel en veillant à ce que les politiques et les dispositions nécessaires au fonctionnement principal du Fonds, notamment la mobilisation et la répartition des ressources financières, soient adoptées dans les meilleurs délais.

2012-07-16

Report of H.E. MR. Meles Zenawi,  
Prime Minister of the Federal  
Democratic Republic of Ethiopia and  
Coordinator of the Committee of  
African Heads of State and  
Government on Climate Change  
(CAHOSCC) on Africa's Preparation  
for the Climate Change Negotiations at  
the 18TH Conference of Parties of the  
UN Framework Convention on  
Climate Change (UNFCCC) (COP 18)

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9078>

*Downloaded from African Union Common Repository*